Congés non pris Cibtp

Par Perette14

Bonjour,

Je viens vers vous afin d'avoir quelques conseils.

J'ai travaillé en 2020 dans une entreprise du BTP passant par la CIBTP. CDD de 6 mois finissant en juillet 2020. Lors de mon solde de tout compte, pas d'indemnités de congés payés. Je contacte la CIBTP pour demander le paiement des congés payés. On me répond que je ne peux être payé que des cp jusque mai et que pour les autres cp je devrais les recontacter à partir du moi de mai de l'année d'après.

Ni pensant plus et ayant un autre travail, je ne l'ai pas fait.

Je le sais je me réveille un peu tard, mais en retrouvant des documents je suis retournée sur mon espace internet et vue qu'il y avait tout même 10jours.

La CIBTP me dit qu'ils sont perdus. Sauf que j'ai cru trouver un article indiquant que l'employeur est dans l'obligation d'informer le salarié d'un solde positif pour qu'il puisse les prendre. Chose bien sûr qui n'a pas été faite.

Le solde n'aurait-il pas du être versé lors de mon solde de tout compte ?

Pouvez vous m'indiquer s'il y a un recours ou est ce vraiment perdu ? Merci d'avance Stephanie